



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-023

L'an **deux mille vingt**, le **26 mai**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 mai 2020**

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme LACOUR, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. TAUPIN, M. GUERIN, Mme KELLER, Mr SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FICHOT à Mme BONNICEL, Mme VATAN à Mr MARCONNET.

Etaient absents : M. GAUTHERON, M. MOTTAIS.

Monsieur SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – ABATTEMENT SUR LE MONTANT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2020

Madame le Maire expose que l'ordonnance ministérielle N° 2020-460 du 22 avril 2020 portant sur diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit dans son article 16 des mesures visant à adapter le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

En effet, par dérogation aux articles L. 2333-8 et L. 2333-10 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'au paragraphe A de l'article L. 2333-9 du même code, les communes ayant choisi d'instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure avant le 1^{er} juillet 2019 peuvent, par délibération prise avant le 1^{er} septembre 2020, adopter un abattement compris entre 10 et 100 % applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

De ce fait, et au regard de l'impact engendré par la situation sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 sur le tissu économique local, il est proposé d'adopter un abattement de 16,5 %,

correspondant à une période de deux mois, applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2020, et ce afin de diminuer les charges inhérentes aux entreprises assujetties.

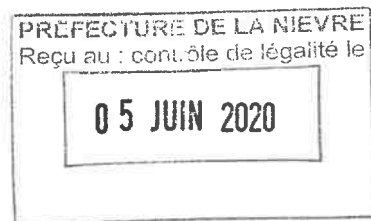
Ce dossier a été examiné en Commission Finances en date du 18 mai 2020.

Madame le Maire propose d'approuver l'abattement sur le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 27 mai 2020



Le Maire,

Isabelle BONNICEL